

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Du lundi 23 mars 2015**



Présents : Olivier BERNARD, Laurence CALIN,  
Christian CARETTE, Frédéric FERE, Isabelle GAGO,  
Priscilla JOUTY GARCIA, Claude GUICHET,  
Denis JACOTOT, Alexandre LUMINET Patrice MANCEAU,  
Manuela PINSON, Philippe RABAUX, Jean-Luc ROYER,  
Patricia THIBAUT.

Absents :

Patrizia MOYEUX procuration à Priscilla GARCIA JOUTY,  
Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 19 heures.

**Approbation du dernier compte-rendu**

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

**Vote du compte administratif budget lotissement 2014**

Le compte administratif présente les résultats suivants :

en fonctionnement + 62 796.13 €, en investissement – 11 208.27 €. Il est approuvé à l'unanimité.

**Vote du compte de gestion budget lotissement 2014**

Le compte de gestion dressé par le Percepteur est conforme au compte administratif dressé par le Maire, il est approuvé à l'unanimité.

**Affectation du résultat budget lotissement 2014**

Considérant les résultats 2013/2014 suivants : en fonctionnement : + 255 892.20 €, en investissement : - 11 928.27 €, le Conseil Municipal affecte le résultat comme suit : en recettes de fonctionnement : 255 892.20 €, en dépenses d'investissement : 11 928.27 €

**Vote du budget lotissement 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget présenté avec en dépenses de fonctionnement : 294 404.60 €, en recettes de fonctionnement : 307 342.87 €, en dépenses d'investissement : 11 938.27 €

**Vote des taux 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8.29 % - taxe foncière (bâti) : 9.21 % - taxe foncière (non bâti) : 36.53 %

Rappel taux 2014 : Taxe d'habitation : 8.05 %, taxe foncière (bâti) : 8.94 %, taxe foncière (non bâti) : 36.53 %

**Vote des subventions 2015**

Le Conseil Municipal décide de subventionner pour 2015 les associations suivantes :

- Comité des fêtes : 250 €
- Coopérative scolaire maternelle : 551 €
- Coopérative scolaire primaire : 2 126 €
- Fanfare de Quétigny : 350 €
- Football Club de Remilly : 500 €
- La Diane : 150 €
- Les Amis des bêtes : 296 €
- Les Mille pattes : 250 €
- Le Poker Club : 200 €

**Vote du compte administratif 2014 budget principal**

Le compte administratif présente les résultats suivants :

en fonctionnement : + 48 489.80 €, en investissement : - 755 265.99 €. Il est approuvé à l'unanimité.

**Vote du compte de gestion 2014 budget principal**

Le compte de gestion dressé par le Percepteur est conforme au compte administratif dressé par le Maire, il est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation du résultat 2014**

Considérant les résultats cumulés 2013/2014 suivants : en fonctionnement : + 49 338.13 €, en investissement :

- 189 009.31 €,

Considérant les restes à réaliser suivants : en dépenses d'investissement : 485 597 €, en recettes d'investissement : 456 237 €,

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat comme suit : en dépenses d'investissement : 189 003.31 €, en recettes d'investissement : 49 338.13 €.

Le déficit global du budget s'explique par les 243 953.93€ d'excédent sur le budget lotissement qui ne seront reversés sur le budget principal qu'après la vente du dernier terrain au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

### **Budget principal 2015**

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et une abstention, le budget présenté avec en dépenses et recettes de fonctionnement : 655 475 € et en dépenses et recettes d'investissement : 968 427 €.

### **Travaux forêt 2015**

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser pour 5 290.04 € TTC de travaux en forêt à l'ONF et pour 2 700 € TTC à l'entreprise Bredillet pour la remise en état de chemin de débardage, la création d'une placette de retournement et le curage de 500 ml de fossés.

### **Travaux école 2015**

Des travaux sont nécessaires afin de pouvoir accueillir des classes de maternelles en septembre. Le Conseil Municipal retient les devis de l'entreprise KLEIN pour la plomberie pour un montant de 10 422 € TTC, et R R Elec pour l'électricité pour un montant de 642 € TTC.

### **Dérogations scolaires**

Considérant les investissements réalisés : construction d'une garderie / cantine, aménagement de l'école pour accueillir les maternelles,

Considérant l'augmentation des horaires de travail du personnel existant et l'embauche de 2 nouveaux agents (dont une ATSEM)

Considérant la nécessité de pérenniser l'effectif de notre école communale pour assurer son avenir et la charge de travail de notre personnel,

Considérant les services périscolaires proposés : garderie du matin, cantine, garderie du soir, NAP,

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 2 contre et une abstention décide de refuser toute demande de dérogation scolaire.

La séance se termine à 21 heures.

## **INFORMATIONS**

### **CUBAGE DES HOUPPIERS**

Les houpriers devront être terminés le samedi 25 avril pour le cubage qui aura lieu à 9 h 30.

### **ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

Le 29 mars 2015, en mairie, de 8 heures à 18 heures

### **RAPPEL : HORAIRES DE TONTE**

En semaine : 8 h 30 / 12 h – 14 h 30 / 19 h 30

Samedi : 9 h / 12 h – 15 h / 19 h

Dimanche et jours fériés : 10 h / 12 h

Arrêté préfectoral du 16 juin 1999